ASA Face à la mer, Carolles plage – Jullouville sud
www.asa-fmcj.com
Mairie de Jullouville – Place René Joly
50610 JULLOUVILLE
06 34 32 64 58
fmcj@live.fr

A Jullouville, le 6 octobre 2022

Monsieur Philippe GHASARIAN,
Président de l'ASA : Face à la Mer, Carolles-plage – Jullouville sud (FMCJ)
A
Mesdames, Messieurs les membres de l'ASA FMCJ

Objet : *Enquête publique*
Références et pièces jointes : *Arrêté préfectoral n°22-155-MQ du 05 septembre 2022*
Avis d'enquête publique du 05 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dossier de protection contre la mer et de notre projet d'enrochement, le Préfet de la Manche a diffusé l'arrêté et l'avis d'enquête publique, respectivement cités en 1re et 2ème références ci-dessus.

Contrairement aux dates indiquées, les dates de l'enquête publique corrigées pour des raisons administratives, devraient être :

Du lundi 24 octobre 2022 à 09h00, au vendredi 25 novembre inclus à 17h00

L'enquête publique portera sur :

- *La demande d'autorisation environnementale, pour la mise en place d'un enrochement dans la continuité des ouvrages déjà existants sur les communes de Carolles et Jullouville ;*
- *La demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, pour la mise en place d'une protection contre la mer sur les commnes de Carolles et Jullouville.*

Je vous invite vivement à vous exprimer au cours de cette enquête, selon les modalités indiquées dans les documents cités en références. Il conviendrait de porter vos avis favorables, le cas échéant, selon des arguments, entre autres, liés à la discontinuité, à l'endroit du projet, du système global d'endiguement du littoral urbain de Kairon-plage à Carolles-plage.

Dans l'espoir que cette enquête permette une décision positive du Préfet, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma sincère considération.

Philippe GHASARIAN
Président del'*ASA FMCJ*